



**PROCÈS-VERBAL**

**Assemblée générale 2024-2025 de  
l'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke  
Assemblée générale #1 - séance ordinaire - Session d'été 2024  
10 juillet 2024 à 16h00  
Centre judiciaire Jean Melanson (A9-130) et Visioconférence - Teams**

**1. Ouverture de l'assemblée**

Kevin Contant-Holowatyj déclare l'ouverture de la rencontre à 16h.

Il y a renonciation à l'avis de convocation conformément à la *Loi sur les compagnies*.

**2. Désignation du praesidium**

**Émile Perreault propose que Juliette Freitas-Bourassa occupe le présidium en attendant que Jean-Christophe St-Germain arrive.**

**Émile Perreault propose la résolution initiale (Annexe A) et retire son autre proposition.**

**Francis Lord appuie.**

**AU.**

**3. Constatation de la présence du quorum et vérification du droit de présence**

Le quorum est constaté par Jean-Christophe St-Germain.

**4. Lecture et adoption de l'ordre du jour (Annexe B)**

Jean-Christophe St-Germain constate qu'il n'y a pas de modifications demandées.

**Marine Pouliot propose l'adoption de l'ordre du jour.**

**Juliette Freitas-Bourassa appuie.**

**AU.**

5. **Vérification et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mars 2024**  
**Émile Perreault propose l'adoption du procès-verbal.**

**Marguerite Tremblay appuie.**

**AU.**

6. **Rapports**

6.1. **Bilan des dérogations aux Règlements généraux (Annexe C)**

Kevin Contant-Holowatyj présente les dérogations faites depuis la dernière AG afin de faciliter la complétion des tâches par le CE et le CA.

Aucune question de la population étudiante.

7. **Affaires nouvelles**

7.1. **Dérogations aux Règlements généraux (Annexe D)**

**Émile Perreault propose de renouveler les dérogations aux RGs.**

**Juliette Freitas-Bourassa appuie.**

**AU.**

7.2. **Élections**

Jean-Christophe St-Germain présente l'avis de motion (Annexe E).

**Juliette Freitas-Bourassa propose l'adoption de la résolution.**

**Émile Perreault appuie.**

**AU.**

7.2.1. **Comité SimONU**

Émile Perreault présente l'avis de motion (Annexe F).

**Émile Perreault propose l'adoption de l'avis de motion.**

**Marguerite Tremblay appuie.**

**AU.**

7.2.1.1. **Trésorerie**

Ulysse McKay présente sa candidature.

Chloe Vuong présente sa candidature.

Émile Perreault fait un commentaire sur la candidature d'Ulysse McKay.  
Juliette Freitas-Bourassa fait un commentaire sur la candidature d'Ulysse McKay.  
Emilie Sylvestre fait un commentaire sur la candidature d'Ulysse McKay.

**Jean-Christophe St-Germain constate la majorité pour Ulysse McKay.**

**7.2.1.2. Responsable au financement**

Sabine Helli présente sa candidature.

Émilie Sylvestre pose une question.  
Anthony Desmarais pose une question.

**Marguerite Tremblay propose d'élire Sabine Helli par acclamation.  
Marine Pouliot appuie.**

Émilie Sylvestre s'oppose à l'élection par acclamation de Sabine Helli.

Juliette Freitas-Bourassa fait un commentaire sur la candidature de Sabine Helli.

Emilie Sylvestre fait un commentaire sur la candidature de Sabine Helli.  
Jasmine Zouit pose une question à Émilie Sylvestre, coordonnatrice du comité.

Résultats du vote:

10 personnes votent pour la candidature de Sabine Helli.  
14 personnes votent contre la candidature de Sabine Helli.  
13 personnes s'abstiennent.

Jean-Christophe St-Germain constate que Sabine Helli n'est pas élue.

*Le poste est mis en dépôt constant qu'aucune autre candidature n'est proposée.*

**7.2.2. Association des étudiant.es noir.es en droit**

**7.2.2.1. Trésorerie**

Chloe Kimenyi présente sa candidature.

**Juliette Freitas-Bourassa propose l'élection par acclamation de Chloe Kimenyi.**

**AU.**

**7.2.3. Comité sur l'élaboration d'une politique de lutte contre les VACS**

**7.2.3.1. Personne élue en AG**

*Maude Déziel présente le poste.*

Justine Lacroix présente sa candidature.

**Juliette Freitas-Bourassa propose l'élection par acclamation de Justine Lacroix.**

AU.

**7.2.4. Comité Casino**

**7.2.4.1. Trésorerie**

*Poste mis en dépôt suite à l'absence de candidatures proposées.*

**7.2.4.2. Responsable aux commandites**

Raphaël Paillé présente sa candidature.

**Maude Déziel propose l'élection par acclamation de Raphaël Paillé.**

AU.

**7.2.5. Comité communication et mobilisation**

**7.2.5.1. Photographe**

Florence Tardif présente sa candidature pour l'été-hiver conjointement avec Rayane Zouaoui pour la session d'automne.

**Juliette Freitas-Bourassa propose l'élection par acclamation de Florence Tardif et de Rayane Zouaoui.**

AU.

**7.2.6. Coupe face-à-face**

**7.2.6.1. Coordination**

*Frédérique Savard présente le comité.*

Nathaniel Charland présente sa candidature.

Marine Pouliot pose une question.

Kevin Contant-Holowatyj pose une question.

**Marguerite Tremblay propose l'élection par acclamation de Nathaniel Charland.**

AU.

**7.2.6.2. Membres (2)**

Marine Pouliot présente sa candidature.

Sabine Helli présente sa candidature.

Chloé Vuong présente sa candidature.

Juliette Freitas-Bourassa pose une question.

Commentaire de Frédérique Savard sur la candidature de Marine Pouliot.

Résultats du vote:

26 votes pour Sabine Helli.

3 votes pour Marine Pouliot.

12 votes pour Chloé Vuong.

0 vote pour la chaise.

**Sabine est élue avec la majorité absolue.**

Résultat du vote au deuxième tour:

25 votes pour Chloé Vuong.

**La majorité absolue est constatée pour la candidature de Chloé Vuong.**

*L'Assemblée générale autorise unanimement la dépense de pizza pour les personnes en présence de 110\$.  
Le praesidium propose de suspendre pour 8 minutes, soit pour une pause prise à 17h32 jusqu'à 17h40.*

**7.2.7. Comité Vêtements d'la fac**

**7.2.7.1. Coordination**

Jennifer Whittom-Blais présente sa candidature pour l'automne conjointement avec Florence Stevanovic pour l'été-hiver.

Frédérique Savard présente sa candidature pour l'été-hiver conjointement avec Elijah Amar pour l'automne.

29 votes pour Frédérique Savard et Elijah Amar.

**La majorité absolue est constatée pour la candidature de Frédérique Savard et Elijah Amar.**

**7.2.8. Comité Accès à la justice**

**7.2.8.1. Responsable aux communications**

Sophia Lifi présente sa candidature.

Justine Lacroix présente sa candidature.

Jasmine Zouit pose une question.

Résultats du vote:

17 votes pour Sophia Lifi.

5 votes pour Justine Lacroix.

2 abstentions.

0 vote pour la chaise.

**La majorité est constatée pour Sophia Lifi.**

**7.2.9. Comité droit du travail**

**7.2.9.1. Coordination**

Julien Bourdeau présente sa candidature.

**Maude Déziel propose l'élection par acclamation de Julien Bourdeau.**

AU.

**7.2.9.2. Membre**

*Le poste est mis en dépôt suite à l'absence de candidatures proposées.*

**Jean-Christophe St-Germain propose de céder sa place en tant que praesidium à Nathaniel Charland en raison d'un conflit d'intérêt pour le point 7.2.10.**

AU.

**7.2.10. Comité droit notarial**

*Catherine Garshin présente le comité.*

**7.2.10.1. Trésorerie**

Catherine Garshin présente la candidature d'Estelle Sfeir.

**Jean-Christophe St-Germain propose l'élection par acclamation d'Estelle Sfeir.**

AU.

**7.2.10.2. Responsable aux événements**

Jean-Christophe St-Germain présente sa candidature.

**Mathilde Maheu-Savard propose l'élection par acclamation de Jean-Christophe St-Germain.**

AU.

*Jean-Christophe St-Germain reprend le banc de la présidence.*

*Kevin Contant-Holowatyj propose une pause de 10 minutes, soit de 18h12 jusqu'à 18h22 pour le repas.*

**7.2.11. Comité droit fiscal**

*Raphaël Paillé présente le comité.*

**7.2.11.1. Responsable aux événements - automne**

Raphael Paillé présente la candidature Léa Chicoine-Diaz.

**Marine Pouliot propose l'élection par acclamation de Léa Chicoine-Diaz.**

AU.

**7.2.11.2. Membre bénévole**

*Le poste est mis en dépôt suite à l'absence de candidatures proposées.*

**7.2.12. Comité Défilé de mode x Show d'la fac**

**7.2.12.1. Responsables boutiques (2)**

Rosalie Côté présente sa candidature.

Lauréane Randrianantenaina présente sa candidature.

**Mathilde Maheu-Savard propose l'élection par acclamation de Rosalie Côté et Lauréane Randrianantenaina.**

AU.

**7.2.12.2. Responsable technique**

Marguerite Tremblay présente la candidature d'Annabel Caputo.

Kevin Contant-Holowatyj pose une question.

**Zoé Jubinville propose l'élection par acclamation d'Annabel Caputo.**

AU.

**7.2.13. Comité PRD**

*Marine Pouliot présente le comité.*

**7.2.13.1. Membre**

Lauréane Randrianantenaina présente sa candidature.

**Marguerite Tremblay propose l'élection par acclamation de Lauréane Randrianantenaina.**

AU.

**7.2.14. Comité droit constitutionnel et politique**

*Alexandre Cadotte présente le comité.*

**7.2.14.1. Responsable au financement et aux relations professionnelles**

Éden Bélanger présente sa candidature.

**Alexandre Cadotte propose l'élection par acclamation d'Éden Bélanger.**

AU.

**7.2.15. Comité Common Law**

*Neelab Ramazan-Zada présente le comité.*

**7.2.15.1. Membre**

Léo Labelle présente sa candidature.

Elijah Amar présente sa candidature.

Julien Lelièvre fait un commentaire sur la candidature de Léo Labelle.

Neelab Ramazan-Zada fait un commentaire sur la candidature de Léo Labelle.

23 votes pour la candidature de Léo Labelle.

**La majorité absolue est constatée pour la candidature de Léo Labelle.**

**7.2.16. Comité Diversité**

*Ana Maria Dumitrache présente le comité.*

**7.2.16.1. Membres (2)**

Ana Maria Dumitrache présente la candidature de Mia Fréchette.

**Maude Déziel propose l'élection par acclamation de Mia Fréchette.**

AU.

**7.2.17. Droit Vert l'Avenir**

**7.2.17.1. Membres (2)**

*Le poste est mis en dépôt suite à l'absence de candidatures proposées.*

**7.2.18. Comité des arts**

**7.2.18.1.1. Coordination**

Solène Lacombe présente sa candidature.



**Juliette Freitas-Bourassa propose l'élection par acclamation de Solène Lacombe.**

AU.

**7.2.18.1.2. Trésorerie**

Solenne Lacombe présente la candidature de Sabrina Cloutier.

**Ulysse McKay propose l'élection par acclamation de Sabrina Cloutier.**

AU.

**7.2.18.1.3. Secrétariat**

Miori Racicot présente sa candidature.

**Maude Déziel propose l'élection par acclamation de Miori Racicot.**

AU.

**7.2.18.1.4. Responsable aux commandites**

Solenne Lacombe présente la candidature de Catherine Bérubé.

**Juliette Freitas-Bourassa propose l'élection par acclamation de Catherine Bérubé.**

AU.

**7.2.18.1.5. Responsable aux événements**

Solenne Lacombe présente la candidature de Rosalie Bond.

**Juliette Freitas-Bourassa propose l'élection par acclamation de Rosalie Bond.**

AU.

**8. Affaires diverses**

*Aucun point n'est soulevé.*

**9. Ajournement**

*Jean-Christophe St-Germain déclare l'ajournement de l'Assemblée générale à 19h01.*

## **ANNEXE A**

### **Résolution relative à la désignation du praesidium**

**Attendu que** la présidence d'une Assemblée générale doit être assumée par une personne externe selon l'Article 22 des Règlements généraux de l'AGED;

**Attendu qu'**il n'est pas dans l'intérêt de l'Association de nommer une personne externe à la présidence puisqu'elle ne sera pas à l'affût du fonctionnement particulier de l'AGED;

**Attendu qu'**une modification afin que la Présidence du Conseil d'administration assume d'office la présidence d'assemblée sera présentée lors de cette assemblée afin de rectifier la problématique;

**Attendu que** le Secrétariat est assumé par la Vice-présidence pour l'ensemble des instances de l'AGED depuis le début de son mandat et lors de son dernier mandat;

**Il est résolu que** Jean-Christophe St-Germain soit désigné président de cette Assemblée générale Ordinaire en dérogation à l'article 22 des Règlements généraux;

**Il est également résolu que** Kevin Contant-Holowatyj soit désigné secrétaire de cette assemblée générale ordinaire.

## ANNEXE B



### Ordre du jour

L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke

Assemblée générale #1 - séance ordinaire - Session d'été 2024

mercredi 10 juillet 2024 à 16h00

Université de Sherbrooke - Local A9-130 - Centre judiciaire *et* Visioconférence - Teams

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation du praesidium (Avis de motion)
3. Constatation de la présence du quorum et vérification du droit de présence
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour (Annexe A)
5. Vérification et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mars 2024 (Annexe B)
6. Rapports
  - 6.1. Bilan des dérogations aux Règlements généraux (Annexe C)
7. Affaires nouvelles
  - 7.1. Dérogations aux Règlements généraux (Avis de motion)
  - 7.2. Élections (Avis de motion)
    - 7.2.1. Comité SimONU (Avis de motion)
      - 7.2.1.1. Trésorerie
      - 7.2.1.2. Responsable au financement

**7.2.2. Association des étudiant.es noir.es en droit**

**7.2.2.1. Trésorerie**

**7.2.3. Comité sur l'élaboration d'une politique de lutte contre les VACS**

**7.2.3.1. Personne élue en AG**

**7.2.4. Comité Casino**

**7.2.4.1. Trésorerie**

**7.2.4.2. Responsable aux commandites**

**7.2.5. Comité communication et mobilisation**

**7.2.5.1. Photographe**

**7.2.6. Coupe face-à-face**

**7.2.6.1. Coordination**

**7.2.6.2. Membres (2)**

**7.2.7. Comité Vêtements d'la fac**

**7.2.7.1. Coordination**

**7.2.8. Comité Accès à la justice**

**7.2.8.1. Responsable aux communications**

**7.2.9. Comité droit du travail**

**7.2.9.1. Coordination**

**7.2.9.2. Membre**

**7.2.10. Comité droit notarial**

**7.2.10.1. Trésorerie**

**7.2.10.2. Responsable aux événements**

**7.2.11. Comité droit fiscal**

**7.2.11.1. Responsable aux événements - automne**

**7.2.11.2. Membre bénévole**

**7.2.12. Comité Défilé de mode x Show d'la fac**

**7.2.12.1. Responsables boutiques (2)**

**7.2.12.2. Responsable technique**

**7.2.13. Comité PRD**

**7.2.13.1. Membre**

- 7.2.14. Comité droit constitutionnel et politique
  - 7.2.14.1. Responsable au financement et aux relations professionnelles
  
- 7.2.15. Comité Common Law
  - 7.2.15.1. Membre
  
- 7.2.16. Comité Diversité
  - 7.2.16.1. Membres (2)
  
- 7.2.17. Droit Vert l'Avenir
  - 7.2.17.1. Membres (2)
  
- 7.2.18. Comité des arts
  - 7.2.18.1.1. Coordination
  - 7.2.18.1.2. Trésorerie
  - 7.2.18.1.3. Secrétariat
  - 7.2.18.1.4. Responsable aux commandites
  - 7.2.18.1.5. Responsable aux événements

8. Affaires diverses

9. Ajournement

## ANNEXE C

### Bilan des dérogations aux Règlements généraux

Note explicative: Toutes les dérogations aux Règlements généraux sur lesquelles le Conseil d'administration a compétence doivent être présentées lors de la prochaine Assemblée générale. Les dérogations suivantes ont été approuvées lors de la rencontre ordinaire du 17 juin 2024 du Conseil d'administration.

1. **Attendu que** des nouveaux Règlements généraux seront présentées en Assemblée générale en début juillet 2024;

*Attendu que* la structure, le fonctionnement et la mission des Commissions de révision des règlements généraux et la Commission d'éthique et déontologie seront fortement modifiées;

*Attendu que* les articles 72.5 et 72.6 des règlements généraux exigent au Conseil d'administration de nommer les personnes issue de celui-ci pour siéger sur ces deux commissions lors de la première séance de la session d'été;

*Attendu que* l'article 63.1 des Règlements généraux exige au Conseil d'administration d'adopter son procès-verbal par résolution unanime si celui-ci n'a pas pu être adopté deux semaines après sa rédaction;

*Attendu que* le Conseil exécutif a une exigence similaire en vertu du même article et qu'elle est jugée trop contraignante;

**Qu'il est résolu que** le Conseil d'administration autorise une dérogation aux articles 63.1, 72.5 et 72.6 des Règlements généraux pour l'ensemble du présent exercice financier.

2. **[Que le Conseil d'administration autorise]** une dérogation à l'article 38 des Règlements généraux afin de permettre aux personnes dirigeantes observatrices du Conseil d'administration, au sens des Règlements généraux, de participer aux huis-clos de l'instance pour l'ensemble du présent mandat.

## ANNEXE D

**Attendu que** le Comité du Droit des Affaires et de l'Investissement a demandé dans la révision des règlements généraux la suppression du poste de Responsable aux affaires externes en raison de sa redondance inscrit à l'article 84.14 des règlements;

**Attendu que** le Comité Show d'la fac et Défilé de mode est actuellement dirigé par un poste de coordination générale inscrit à l'article 84 des règlements généraux et à la demande du comité, celui-ci sera supprimé lors de la révision des règlements généraux en raison de sa redondance constatée lors du dernier mandat;

**Attendu que** le Comité Univers Droit qui existe en vertu de l'article 84.15 des Règlements généraux est entièrement vacant et qu'il avait été décidé de déroger à l'article lors de l'Assemblée du 27 mars 2024 puisque le site n'est pas fonctionnel depuis plus d'un an;

**Attendu que** la composition et la nomination des personnes membres de la Commission de révision des Règlements généraux (article 72.5) et de la Commission d'éthique et de déontologie (article 72.6) changera suite à la modification des règlements généraux et qu'il serait illogique de procéder à l'élection des personnes membres à ce stade;

**Attendu que** des changements seront apportés au fonctionnement du Comité d'accueil d'une personne réfugiée (article 84.18) , que celui-ci n'a pas eu de demande de financement depuis plusieurs années et qu'il serait illogique de procéder à l'élection de personnes membres pour un comité qui changera de forme suite à la réforme des règlements généraux;

**Attendu que** le nombre de comités de l'Association s'élève à 30 et qu'il y a une difficulté persistante à combler les postes de certains comités;

**Attendu qu'**il faudrait lors de cette Assemblée 25 candidatures de membres afin de combler l'ensemble des postes vacants de comités en élection à l'ordre du jour de la séance;

**Attendu que** les comités qui n'arrivent pas à combler l'ensemble des postes ne sont réputés dissolus qu'après l'assemblée d'automne en vertu de l'article 87.2 des règlements généraux;

**Attendu qu'**il serait bénéfique que certains comités qui n'arrivent pas à combler l'ensemble de leurs postes soient dissolus afin de rééquilibrer la proportion de comités au membership;

**Attendu que** tout comité dissous peut se reconstituer en adressant une demande au Conseil d'administration;

**Attendu qu'**une dérogation à l'article 87.2 des règlements aurait pour effet de mettre en application la dissolution de comités vacants de 50% ou plus des postes en élection lors de l'assemblée générale d'hiver et lors des élections autonomes;

**Il est résolu que** l'assemblée déroge aux articles 84.14, 84, 84.15, 72.5, 72.6, 84.18 et 87.2 des règlements généraux pour la présente année financière jusqu'à l'adoption de nouveaux règlements généraux.

## ANNEXE E

**Attendu que** les comités sont nombreux et qu'il y a plusieurs postes vacants en élection lors de cette assemblée;

**Il est résolu que** le discours de présentation d'une personne candidate à un poste en élection sera d'une durée d'au plus 1 minute;

**Il est également résolu qu'**un maximum de deux questions ne dépassant pas 15 secondes soient demandées à l'ensemble des personnes candidates pour un poste en élection;

**Il est également résolu qu'**une personne candidate dispose de 30 secondes pour répondre à la question;

**Il est également résolu qu'**une candidature conjointe ou singulière pour un mandat partiel soit pour les d'été-hiver ensembles ou pour celle d'automne est autorisée;

**Il est également résolu qu'**une élection doit avoir deux tours de vote lorsqu'un premier vote élit une personne pour un mandat partiel;

**Il est également résolu qu'**une tierce personne membre peut présenter la candidature d'une personne membre absente lors de l'Assemblée à la condition que celle-ci présente au Secrétariat une preuve du consentement de la personne absent;

**Il est également résolu qu'**une tierce personne peut prononcer le discours de présentation au nom de la personne absente à titre de représentant, mais ne peut répondre aux questions lors de la période désignée.



## **ANNEXE F**

**Attendu que** les élections des postes de Trésorerie et de Responsable au financement ont été mis en dépôt jusqu'à l'Assemblée générale d'automne lors de la dernière assemblée à la demande du comité;

**Attendu que** le comité souhaite mettre ces postes en élection lors de la présente assemblée;

**Il est résolu que** les postes de Trésorerie et de Responsable au financement soient mis en élection lors de la présente séance en dérogation à la proposition précédemment adoptée lors de l'Assemblée du 27 mars 2024.